



Procès-verbal du Conseil d'Établissement Du lundi 20 avril 2026

Membres du conseil d'établissement (15) :

- Mme Allâtre, Proviseure, Présidente du Conseil d'Établissement
- M. Stéphane Schorderet, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle à Prague
- M. Ouriachi, Proviseur-adjoint
- Mme Raynal, Directrice de l'école primaire
- M. Guillemin, Directeur Administratif et Financier

-Mme Ajora Derhemi, représentante des élèves (Ter A)

- Mme Baetz, représentante des parents d'élèves
- Mme Janousova, représentante des parents d'élèves

- M. Pierron, représentant du personnel enseignant du 1^{er} degré
- Mme Tejkl, représentante du personnel enseignant du 1^{er} degré
- M. Legros, représentant du personnel enseignant du 2nd degré
- Mme Vanesse, représentante du personnel éducatif du 2nd degré
- Mme Gonzales, représentante du personnel administratif, technique et de santé

Excusés :

- M. Gardea, représentant des élèves (2nde C)
- M. Sizov, vice-président du CVL
- Mme Guichard, conseillère consulaire
- M. Le Moigne, conseiller consulaire
- M. Pimenta, conseiller consulaire

A 18h05, le quorum étant atteint (13 personnes présentes dont 13 membres sur quinze), madame la proviseure, présidente du conseil d'établissement, déclare la séance ouverte. Le nombre des votants s'élève à 13 personnes.

Mme Allâtre assurera le secrétariat de séance, avec l'aide de M. Guillemin.

La Proviseure donne lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 06 janvier 2026.
2. Compte-rendu du conseil d'école du 23 mars 2026.
3. Présentation du compte financier 2025.
4. Point d'étape concernant les travaux programmés.
5. Examens 2026 : calendrier et grille d'évaluation de l'oral du DNB.
6. Modifications du règlement intérieur en vue de la rentrée 2026.
7. Questions diverses.



1. Adoption du PV du conseil d'établissement du 06 janvier 2026.

Madame la proviseure propose l'adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 06 janvier 2026.

Nombre de votants : 13

Abstention (s) 0

Vote(s) contre 0

Votes pour 13

Le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 06 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Compte-rendu du conseil d'école du 23 mars 2026.

Madame Raynal, directrice du primaire, rend compte des échanges qui se sont tenus lors du conseil d'école du 23 mars 2026. Ces derniers ont porté sur le bilan semestriel du fonctionnement de l'établissement et des actions pédagogiques. Il s'agissait du deuxième conseil d'école de l'année scolaire.

Les parents des élèves du primaire ont été informés de la mise en place, dès la rentrée, de cartes d'accès dématérialisées. Il leur suffira de présenter leur téléphone, sur lequel cette carte — téléchargeable via Eduka — sera enregistrée. Chaque carte comportera la photo du parent (demandée lors de l'inscription ou de la réinscription dans Eduka), ainsi qu'un code-barres individuel permettant son identification. Cette mesure vise à renforcer le contrôle des accès à l'entrée de l'établissement tout en simplifiant les procédures, en supprimant les cartes physiques.

Madame Raynal évoque également le projet de restructuration de la cour de l'élémentaire, avec des objectifs d'embellissement, de sécurité et de développement des activités ludiques. L'Association des Parents d'Élèves a réalisé un don à l'établissement afin de permettre l'aménagement de la cour. L'équipe pédagogique s'est réunie pour faire un certain nombre de propositions, qu'il s'agira de croiser avec les entreprises afin de finaliser les aspects techniques. Le résultat est attendu pour la rentrée scolaire prochaine.

La direction remercie l'APE pour le don financier de 250 000 CZK qui servira pour finaliser ce projet, mais également pour acheter du matériel pédagogique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et pour compléter l'achat de livres pour la bibliothèque du primaire. Le reliquat sera versé sur le compte de la caisse de solidarité.

3. Présentation du compte financier 2025

Monsieur Guillemin prend la parole afin de présenter le bilan financier de l'année civile 2025 pour le Lycée Français de Prague.

Le rapport du compte financier est présenté en deux parties : une partie rapport ordonnateur et une partie rapport agent comptable.

Nous appliquons les dispositions du décret GBCP relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et il y a donc une double comptabilité :

- Une comptabilité budgétaire de caisse qui donnera des informations financières spécifique autour du solde budgétaire, de l'Équilibre Financier en Exécution
- Une comptabilité patrimoniale avec le résultat comptable de l'exercice.

Tout d'abord, les faits marquants de l'année sont les suivants :

Pour l'AEFE, il s'agit de certains éléments qui ont été présentées lors du CA de l'AEFE :

- Baisse de la subvention pour charge de service public (- 39,3 M €)
- Hausse du taux de pension civile (+ 10,8 M €)

C'est ce contexte qui a obligé l'AEFE a globalement :

- chercher des économies d'échelles (notamment, avec la suspension de subventions ou transferts de trésorerie vers les établissements pour les projets immobiliers)

- augmenter la participation des établissements avec la création d'un nouveau reversement (nouvelle contribution Pension Civile)

Pour le lycée, le montant important des investissements va notamment expliquer la variation de trésorerie sur l'exercice 2025.

En comptabilité budgétaire (comptabilité de caisse), nous allons parler de dépenses décaissées et de recettes encaissées. Donc ce sont tous les mouvements financiers avec une sortie ou une entrée d'argent.

Les recettes budgétaires les plus importantes sont les droits de scolarités qui représentent près de 95% des recettes

Les recettes liées aux droits de scolarité augmentent mécaniquement du fait de l'évolution des effectifs et de l'augmentation des frais de scolarité. Ces recettes ont vocation à augmenter avec la hausse des frais de scolarité et en maintenant voire n augmentant les effectifs.

Les autres recettes concernent principalement les voyages puis les dons faits à la caisse de solidarité.

En termes de dépenses, la masse salariale est passée de 86,5 en 2024 à 90,6 M czk en 2025, soit une hausse de 4,1 M czk (+4,74%). Les dépenses de personnel augmentent du fait du phénomène de GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité).

Le volume des heures supplémentaires est resté stable par rapport à 2024 (1,6 M czk).

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont comparables à 2024 ce qui indique une maîtrise des dépenses de cette nature.

Le détail de ces dépenses est expliqué dans **le rapport du compte financier en annexe**.

- Les dépenses de personnel augmentent du fait du phénomène de GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité)
- Les dépenses de fonctionnement restent stables (entre 25 et 28 M czk) sur la période 2022-2025. Ce sont des dépenses qui pourraient avoir plutôt tendance à augmenter à l'avenir, pour tenir compte des travaux de maintenance afin de maintenir les bâtiments dans le meilleur état possible.
- Les dépenses d'investissement ont fluctué car en 2022, il y a eu les dépenses liées à la construction des nouveaux bâtiments et en 2025 les dépenses que l'on a évoquées précédemment.

Le solde budgétaire est très largement excédentaire, car il n'intègre pas les reversements à l'AEFE.

Par rapport à 2024, nous avons un solde budgétaire en diminution car le montant des investissements a été très important.

La trésorerie au 31/12/2025 est de 60,4 M czk soit un niveau supérieur aux prévisions du budget rectificatif n° 2.

Sortie de M. Schorderet à 18h35 (reste 12 votants)

Madame la proviseure demande l'avis des membres du conseil sur le compte financier présenté.

Nombre de votants : 12

Abstention (s) 4

Vote(s) contre 0

Votes pour 8

Retour de M. Schorderet à 18h40 (13 votants)

4. Point d'étape concernant les travaux programmés.

Monsieur Guillemain fait un récapitulatif des projets en cours du point de vue des travaux.

Certains travaux sont planifiés pendant les vacances de printemps : Installation d'une pompe à chaleur réversible (bâtiment passerelle), mur d'escalade (gymnase), rénovation du revêtement du sol du gymnase (gymnase), rénovation des toilettes du 2ème étage près de la salle d'arts plastiques (bâtiment V).

D'autres travaux sont planifiés avant les vacances d'été : Garage à vélo, rehaussement de la grille extérieure, aménagement de la cour du primaire comme mentionné plus tôt.

Enfin, pendant les vacances d'été : rénovation de la salle de TP de SVT (bâtiment G)

A cela s'ajoute des achats informatiques : 2 tableaux interactifs, 16 tablettes chrome book (CCC), 25 postes informatiques (V218)

5. Examens 2026 : calendrier et grille d'évaluation de l'oral du DNB. (Annexes n°2 et 3)

Monsieur Ouriachi, proviseur adjoint, distribue aux participants le calendrier prévisionnel des examens et d'organisation de la fin de l'année scolaire. Ce dernier tient compte des dates d'examen imposées nationalement par le Ministère de l'Éducation Nationale. Certaines ont été décidées en accord avec les centres des examens de Vienne, sous la coordination de l'académie de Strasbourg, notamment pour les oraux qui nécessitent l'intervention d'examinateurs extérieurs à l'établissement. L'ensemble de ces dates a été présenté lors du conseil pédagogique et a été validé par ce dernier.

Madame la proviseure informe les membres du conseil d'établissement que la traditionnelle remise des diplômes de fin d'études secondaire aux élèves de terminale aura lieu le lundi 29 juin à l'Ambassade.

Des informations sont ensuite fournies concernant le nouveau format du Diplôme National du Brevet pour la session 2026. Madame la proviseure explique que le DNB n'est toujours pas une condition nécessaire au passage en 2^{nde}. À partir de cette année, le calcul de la note finale se fera sur 20 et non plus sur 800. La note finale sera composée à 40% du contrôle continu, calculé à partir de la moyenne de toutes les moyennes obtenues pendant l'année de troisième.

Les épreuves finales compteront pour 60% de la note finale. Il est signalé deux évolutions pour les épreuves finales, avec une partie calcul mental sans calculatrice pour l'épreuve de mathématiques (pendant les 20 premières minutes de l'épreuve). Les élèves ont pu se familiariser avec ce format d'épreuve à l'occasion du DNB blanc organisé fin mars.

Par ailleurs l'oral du DNB sera noté sur 20 et non plus sur 100 (voir grille d'évaluation ci-joint). Les oraux blancs du DNB auront lieu du 11 au 13 mai et l'épreuve finale est prévue pour le vendredi 12 juin. Toutes ces informations ont bien sûr été communiquées aux élèves et aux parents.

6. Modifications du règlement intérieur de l'établissement.

Madame la proviseure soumet les propositions de modification suivantes aux membres du conseil :

- Art 2 - Les horaires d'ouverture et de cours

Les élèves sont accueillis du lundi au vendredi **dès 8h15** et quittent l'établissement au plus tard à 17h50, à l'exception de ceux qui sont inscrits à des activités extra scolaires (Association Sportive, club théâtre).

- Art 13 - Travail scolaire et évaluation

Les élèves du cycle terminal sont soumis au respect du projet d'évaluation du cycle terminal **adopté lors du premier conseil d'établissement de l'année scolaire.**

- Art 22 – Obligation d'assiduité

Toute inscription pédagogique à une option a un caractère obligatoire au minimum pour l'année scolaire, de ce fait aucune demande d'abandon ne pourra être prise en compte **après la date du 15 septembre** chaque année.

- Art 23-Les déplacements à l'extérieur

Art 23-1 Les stages en entreprise

Dans le cadre de l'éducation à l'orientation, les élèves des classes de 3^{ème} et 2^{nde} doivent faire un stage d'observation en entreprise (d'une durée d'une semaine pour les 3^{ème} et de **deux semaines pour les 2^{ndes}**).

La direction explique souhaiter avancer la date limite pour renoncer à une option en raison de dérives observées les années écoulées. En effet de trop nombreux élèves demandent à suivre des options au moment de leur inscription en juin, puis changent d'avis, souvent tardivement. Monsieur le proviseur adjoint insiste sur la nécessité de bien réfléchir au choix des options en amont de la rentrée. Il n'est pas normal de créer des groupes d'options et de mettre des moyens



financiers pour satisfaire les demandes des élèves pour ensuite voir les groupes se vider.

Concernant le stage de deux semaines en 2nde, ce dernier étant obligatoire, il est proposé de rajouter la mention dans le règlement.

Madame la proviseure demande l'avis des membres du conseil sur les modifications proposées du règlement intérieur, pour une mise en application au 1^{er} septembre 2026.

Nombre de votants : 13

Abstention (s) 0

Vote(s) contre 0

Votes pour 13

7. Questions diverses

Les représentants des parents ont adressé les questions suivantes :

1/ Installation de quelques bancs dans les couloirs pour les élèves du collège et du lycée. Il arrive qu'ils ne puissent s'asseoir pendant les récréations, et s'assoient donc par terre.

La question de l'aménagement des espaces a été abordée lors du dernier conseil pour la vie lycéenne. La direction a indiqué aux élèves qu'elle souhaitait les solliciter afin que ce soient eux qui fassent des propositions concrètes, notamment pour l'aménagement de la cour. Les élèves demandent en effet davantage de bancs pour s'asseoir à l'extérieur. Concernant des ajouts de bancs dans les couloirs, cela n'est tout d'abord pas possible en raison des consignes de sécurité pour l'évacuation incendie. Les pompiers de Prague ont rappelé que les couloirs doivent rester dégagés et ne pas être encombrés par du mobilier. Madame la proviseure rappelle par ailleurs que les élèves doivent se rendre dans la cour, en salle de permanence, au CCC ou au foyer (règlement intérieur Article 4 / Mouvements des élèves). Ils ne sont donc pas supposés stationner dans les couloirs.

2/ Autoriser les élèves à apporter leur propre repas et le manger à la cantine scolaire, suite à la nouvelle loi tchèque. (Vyhláška č.107/2005 Sb., o školním stravování). À compter du 1er septembre 2025, un amendement au décret est entré en vigueur en Tchéquie, établissant la possibilité d'autoriser les élèves et les étudiants à consommer leur propre déjeuner apporté de chez eux directement à la cantine scolaire.

La direction rappelle que le Lycée Français de Prague n'est pas inscrit au registre des écoles tchèques. Il n'est pas démontré à ce stade que le texte en question s'applique au LFP qui est une école privée étrangère. Ce point est en cours d'étude par le cabinet d'avocat du lycée.

Par ailleurs, la possibilité d'apporter des repas existe déjà pour les élèves ayant des prescriptions médicales. Ces élèves déposent chaque matin leur déjeuner dans un réfrigérateur mis à leur disposition. Étendre ce dispositif de façon plus large aux élèves qui le souhaitent pose le problème de la sécurité sanitaire, que le lycée ne peut garantir à large échelle. Enfin, la question de l'équilibre alimentaire est évoquée. L'interdiction de rapporter des repas à emporter dans l'établissement est inscrite au règlement, et cette mention avait fait l'objet d'une réflexion concertée avec les élèves et les parents lors de la réécriture du règlement. L'objectif était de limiter la consommation de junk food.

Les représentants des parents évoquent la question du coût de la cantine et pensent que certaines familles préféreront préparer des « lunch bags » à leurs enfants pour réduire les coûts. Ils suggèrent de consulter les parents à ce sujet.

La direction soulève la question de la conservation des aliments et la difficulté d'accueillir au sein du même espace des élèves qui sont inscrits à la cantine et d'autres qui déjeuneraient un repas sorti du sac.

3/ Organiser des ateliers régulièrement de sensibilisation aux dangers des écrans, à la malnutrition pour nos élèves,

Madame la proviseure rappelle que de tels ateliers ont été organisés cette année, en partenariat avec l'association Digitalni Zdravi Deti. Tous les élèves de CM1, CM2, 4^{ème} et 3^{ème} en ont bénéficié. Elle insiste sur la nécessité de travailler main dans la main avec les familles sur ce sujet, c'est pourquoi le lycée a pris l'initiative cette année de



proposer des ateliers gratuits aux parents. Le 9 avril, pas loin de 70 parents (d'élève de CE1 à 5^{ème}) sont venus assister à des séances de sensibilisation aux dangers des écrans et des réseaux sociaux. Elle souhaite que cette expérience puisse se pérenniser et se réjouit de ce partenariat avec l'association. L'association des parents d'élèves souhaite également œuvrer en ce sens et il semblerait que leur demande de subvention STAFE (Soutien au Tissu Associatif des Français à l'Étranger) ait abouti. Cela pourrait permettre de proposer encore davantage d'actions de sensibilisations de ce type à l'avenir.

Concernant la malnutrition, les parents d'élèves demanderont aux personnes qui ont posé cette question de la préciser davantage.

Madame la proviseure explique que l'éducation à l'alimentation et au goût fait partie des programmes dès le cycle 1, en sciences, mais aussi comme partie du parcours santé :

- Maternelle et Primaire (Cycles 1, 2, 3) : Découverte des aliments, éveil au goût, rythme des repas et lien avec la santé.
- Collège (Cycle 4) : Étude des besoins nutritionnels, de la digestion, de l'origine des aliments et de la gestion de l'énergie (sciences de la vie et de la Terre).
- Lycée : Approfondissement des liens entre nutrition, santé, et enjeux sociétaux ou environnementaux (SVT, spécialités)

4/ concernant l'avenir du lycée suite aux problèmes de finance de l'AEFE :

**Est-il question de quitter le statut de gestion directe et de passer en établissement conventionné ?
(Certains établissements en Europe sont sur cette voie.)**

Madame la proviseure explique que le LFP était sous gestion parentale jusqu'en 2000. Cela fait donc 25 ans que le lycée est passé en gestion directe par l'AEFE. Dans le réseau certains établissements prévoient actuellement un changement de statut. Cela nécessite qu'un collectif de parents se mobilise et s'organise en comité de gestion potentiel. L'APE récemment créée (en février 2024) ne semble pas avoir de velléité de proposer une telle reprise.

Monsieur Legros fait remarquer que la situation du LFP n'est pas préoccupante au point de remettre en question la gouvernance. Madame la proviseure abonde dans ce sens et rappelle que le passage en EGD s'était justement fait après que l'établissement ait été en grande difficulté financière à la fin des années 1990. À cette époque l'AEFE avait racheté l'établissement à un comité de gestion parentale.

5/ Les représentants du personnel administratif, technique et de santé soulèvent une « inquiétude générale concernant l'utilisation au lycée des téléphones portables dans l'ensemble des niveaux scolaires, y compris le primaire. »

La direction rappelle que le téléphone portable est interdit par le règlement pour tous les élèves du primaire et du collège. Il peut y avoir quelques infractions au règlement, toutefois M. Ouriachi témoigne du fait que les enseignants du secondaire sont attentifs à la règle et qu'elle est bien appliquée. Des confiscations de téléphone ont lieu lorsque nécessaire.

Madame Gonzales relaie une inquiétude générale de la part des parents. Madame la directrice rappelle que des actions de sensibilisation viennent d'être menées et que ces dernières ont peut-être aidé à faire prendre conscience. Il est vrai que les familles sont nombreuses à exprimer une forme d'impuissance, toutefois elle fait remarquer qu'elle est souvent interpellée sur des situations qui ne se déroulent pas sur le temps scolaire mais les soirs et les weekends.

Madame la proviseure rappelle que l'usage du téléphone par les lycéens est autorisé par le règlement. Si on souhaite durcir ce dernier, cela devra passer par une consultation de l'ensemble des membres de la communauté éducative. La question de la cohabitation des grands élèves et des petits est également évoquée. Au-delà de la question de l'utilisation des téléphones, celle de la circulation des élèves peut également être étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 19h40 lorsque la séance est levée.

Le secrétaire de séance,

E. Guillemin



La présidente

C. Allâtre



COMPTE FINANCIER 2025

Préambule	page 3
Rapport de l'ordonnateur	page 4
I/ Autorisations Budgétaires en Exécution (ABE)	page 5
II/ Recettes budgétaires	Page 5
III/ Exécution budgétaire	page 7
A / Dépenses de Personnel	page 7
B/ Dépenses de fonctionnement (par destinations (dont bilans : voyage / caisse de solidarité)	Page 8
C/ Dépenses d'investissements	page 15
IV/ Solde budgétaire	page 17
V/ Equilibre Financier en Exécution	Page 17
Rapport de l'agent comptable	Page 18
VI/ Compte de résultat	page 19
A/ Evolution des produits de fonctionnements / financiers ..	page 21
B/ Evolution des charges de fonctionnement / financière ...	page 23
VII/ Bilan	Page 25
VIII/ Sorties d'actifs immobilisés (sorties d'inventaire)..	page 26
IX/ Provisions	page 26
X/ Créances douteuses et litigieuses Provisions pour dépréciations	page 26
XI/ Remises gracieuses et admissions en non-valeur	page 27
XII/ Disponibilités (Trésorerie)	page 28

Préambule

Sur le plan comptable et financier, l'AEFE est régi par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). La caractéristique principale de ce régime financier et la dualité comptable, avec d'une part, une comptabilité budgétaire de caisse fondée autour des autorisations d'engagements / crédits de paiement et plafond d'emploi et, d'autre part, une comptabilité patrimoniale et en droits constatés. Les opérations financières de l'établissement sont ainsi traduites à travers ces comptabilités distinctes et complémentaires.

Pour rappel :

AE = les **autorisations d'engagement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées

CP = les **crédits de paiement** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement

Les **Recettes budgétaire** correspondent aux encaissements rapprochés à un titre de recette

Le compte financier du lycée de Prague, comme les comptes financiers de l'ensemble des EGD et des Instituts Régionaux de Formation, est agrégé au compte financier de l'AEFE, pour former le compte financier unique de l'AEFE.

La comptabilité du lycée de Prague est tenue en monnaie locale (couronne tchèque). Pour être agrégé au compte financier de l'AEFE, la comptabilité est convertie en euro au dernier taux de chancellerie de l'année.



Lycée
Français
de Prague

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR

I/ Autorisations Budgétaires en Exécution (ABE)

Le tableau présente les dépenses décaissées et les recettes encaissées (rapprochées d'un titre de recettes). Les dépenses de personnel concernent uniquement les personnels de droit local et les vacataires.

	2024	2025	Evolution %
DEPENSES	114 364 980,63	132 436 994,61	15,80%
Personnel	86 515 613,00	90 614 664,00	4,74%
Fonctionnement	27 120 293,21	27 223 468,29	0,38%
Investissement	729 074,42	14 598 862,32	1902,38%
RECETTES	159 045 492,14	163 866 221,54	3,03%
Frais de scolarité	151 490 968,16	154 992 460,44	2,31%
DPI	2 804 325,46	4 592 094,50	63,75%
Examen	1 016 270,00	997 790,00	-1,82%
Autres	3 733 928,52	3 283 876,60	-12,05%
Solde budgétaire	44 680 511,51	31 429 226,93	-29,66%

II/ Les recettes budgétaires

Les recettes budgétaires sont liées au montant des frais de scolarité et aux effectifs.

Evolution des effectifs de rentrées (au 01/09)

* effectifs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TPS							
Maternelle	124	103	95	96	122	112	134
Primaire	296	286	267	268	280	297	279
College	272	259	233	234	239	252	254
Lycée	144	139	154	155	148	134	134
TOTAL	836	787	749	753	789	795	801
* effectifs de rentrée (01/09)							

Après une baisse des effectifs jusqu'en 2021, ceux-ci sont repartis à la hausse depuis 2022 pour atteindre 801 élèves en 2025. Cette tendance reste encore à confirmer dans la durée afin d'assurer une stabilité de l'établissement.

Evolution des frais de scolarité (année scolaire)

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
MATERNELLE	165 000	165 000	165 000	150 000	150 000	157 500	168 500
ELEMENTAIRE	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000	174 900	187 100
ELEMENTAIRE - SI	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000	174 900	195 900
COLLEGE	215 000	215 000	215 000	215 000	215 000	227 900	241 600
COLLEGE - SI	215 000	215 000	215 000	215 000	215 000	227 900	253 000
Cl bilingue	90 000	100 000	100 000	100 000	100 000	115 000	133 400
6ème bilingue	70 000	90 000	95 000	100 000	100 000	115 000	133 400
5ème bilingue	110 000	120 000	125 000	125 000	125 000	137 500	149 900
4ème bilingue	110 000	120 000	125 000	125 000	125 000	137 500	149 900
3ème bilingue	110 000	120 000	125 000	125 000	125 000	137 500	149 900
LYCEE	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	249 100	264 000
LYCEE - SI	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	249 100	276 500
LYCEE bilingue	125 000	135 000	140 000	140 000	140 000	154 000	167 900
DI (Droits d'Inscription)	18 500	18 500	18 500	18 500	18 500	21 830	28 380
DNB (3ème)	2 600	2 600	2 600	2 600	2 600	2 600	1 500
EA (1ère)	5 600	5 600	5 600	5 600	5 600	5 600	4 000
BAC (Term.)	11 300	11 300	11 300	11 300	11 300	11 300	7 800

Après plusieurs années de stagnation, voire de faible augmentation des frais de scolarité, une augmentation plus marquée est présente pour la rentrée 2025/2026.

Les recettes budgétaires les plus importantes sont les droits de scolarités qui représentent près de 95% des recettes

Recettes budgétaires	2024	2025	évolution %
droits de scolarité	151 490 968,16	154 992 460,44	2,31%
<i>année N</i>	150 878 053,68	152 908 482,70	
<i>année N-1</i>	612 914,48	2 083 977,74	
droits d'inscription	2 804 325,46	4 592 094,50	63,75%
<i>année N</i>	2 782 495,46	4 592 094,50	
<i>année N-1</i>	21 830,00		
droits d'examen	1 016 270,00	997 790,00	-1,82%
<i>année N</i>	1 016 270,00	984 700,00	
<i>année N-1</i>		13 090,00	
voyages	3 005 462,22	2 943 317,38	-2,07%
<i>année N</i>	2 890 798,48	2 818 328,10	
<i>année N-1</i>	114 663,74	124 989,28	
don (caisse de solidarité)	535 565,96	267 476,46	-50,06%
divers	192 900,34	73 082,76	-62,11%
TOTAL	159 045 492,14	163 866 221,54	3,03%

Les recettes liées aux droits de scolarité augmentent mécaniquement du fait de l'évolution des effectifs et de l'augmentation des frais de scolarité. Ces recettes ont vocation à augmenter avec la hausse des frais de scolarité et en maintenant voire augmentant les effectifs.

Les autres recettes concernent principalement les voyages puis les dons faits à la caisse de solidarité.

III/ Exécution budgétaire

Le référentiel budgétaire par destination proposé par l'AEFE, partagé entre les établissements et les services centraux, permet de rendre lisible, efficace, la communication, les enjeux, la stratégie de pilotage et de programmation budgétaire.

Les principaux axes retenus sont représentatifs des activités de l'AEFE et reprend les thématiques du plan d'orientation stratégique, qui mettent en valeur des éléments significatifs et parlants aux administrateurs et à la communauté scolaire des EGD.

L'AEFE a choisi une arborescence avec 3 destinations principales pour les dépenses et emplois:

1. Excellence éducative code : EDU
2. Accompagner et faire vivre le réseau code : RES
3. Modernisation (support et immobilier) code : SUP

La destination « excellence éducative » représente la mission principale de l'AEFE et comprend l'ensemble des dépenses liées à l'enseignement et l'accueil des élèves (dont la rémunération des personnels de droit local)

La destination « accompagner et faire vivre le réseau » représente la mission d'accompagnement et d'animation du réseau de l'AEFE

La destination « modernisation (support et immobilier) » représente les fonctions support de l'AEFE et les dépenses liées à l'immobilier. Elle regroupe l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement des établissements du réseau.

	COFI 2024	COFI 2025	%
EDU1 / Excellence éducative			
EDU11 / Ressources humaines réseau	84 568,73	86 100,30	2%
EDU12 / Accueil des élèves	54 013,45	49 806,20	-8%
EDU13 / Pilotage pédagogique	7 626 308,37	6 263 859,20	-18%
RES2 / Accompagner et faire vivre le réseau			
RES21 / Aides à la scolarité	73 200,00	71 163,91	-3%
RES26 / Promotion et communication	1 578 895,31	1 211 742,21	-23%
SUP3 / Modernisation (support et immobilier)			
SUP32 / Immobilier, agencement et entretien	10 356 516,28	12 217 677,29	18%
SUP33 / Administration générale	2 163 858,87	2 896 255,95	34%
SUP34 / Informatique	479 404,23	430 515,07	-10%
SUP35 / Opérations financières transversales	1 944 666,73	561 340,80	-71%
SUP36 / Prévention et sécurité	2 758 861,24	3 435 007,36	25%
	27 120 293,21	27 223 468,29	

A/ Dépenses de personnel

Année	2024	2025	%
masse salariale	86 515 613,00	90 614 664,00	4,74%
ETP (PDL + vacataires)	68,75	69,88	

Le volume global de la masse salariale est passé de 86,5 en 2024 à 90,6 M czk en 2025, soit une hausse de 4,1 M czk (+4,74%).

Le volume des heures supplémentaires est resté stable (1,6 M czk).

B/ Dépenses de fonctionnement (par destinations)

EDU 11 regroupe principalement le financement des formations non pris en charge par l'Institut Régional de Formation (IRF).

En 2025, déplacement de 4 enseignants à Paris pour une formation BAC Français International et une action de formation sur le numérique et l'Intelligence Artificielle a été organisée à Prague.

EDU 12 regroupe principalement les frais d'infirmierie

EDU 13 regroupe toutes les dépenses d'enseignement du 1^{er} et du 2nd degré (matériel pédagogique par discipline, projets pédagogiques, sorties et voyages scolaires,

	2024	2025	%
dépenses d'enseignement (1er degré) dépenses par disciplines (2nd degré)	1 714 698,56	1 404 617,74	-18%
projets et sorties scolaires	423 702,03	462 125,46	9%
location piscine	479 475,00	358 840,00	-25%
BCD / CCC (dont manuels scolaires)	448 511,70	379 503,06	-15%
équipements	156 799,51	145 249,84	-7%
	3 223 186,80	2 750 336,10	
Voyages	3 905 209,15	3 129 862,67	-20%
Actions et projets	497 912,42	383 660,43	-23%
	7 626 308,37	6 263 859,20	-18%

Globalement cette enveloppe diminue de 18%, principalement du fait de la baisse des dépenses de voyages.

Les voyages

Les voyages font partie intégrante des projets pédagogiques de l'établissement. Ils favorisent également l'autonomie, la curiosité et l'ouverture d'esprit. Ils transforment les connaissances théoriques en expériences vivantes et laissent des souvenirs durables, tout en contribuant à l'épanouissement personnel et collectif des élèves.

Les voyages sont organisés tout au long de l'année grâce à l'investissement des équipes pédagogiques.

10 voyages ont été organisés permettant à près de 300 élèves de partir.

A cela s'ajoute 2 opérations réseaux auxquelles le lycée de Prague a participé : l'Orchestre et Cœurs des Lycées Français du Monde (OCLFM) et l'inter-CVL (Conseil de Vie Lycéenne).

Intitulé	Destination	Niveau concerné	Dates	Nombre d'élèves
<i>Classe de neige</i>	Benecko, Krkonoše, RT	CE2	du 27 au 31 janvier 2025	57
<i>Week-end pédagogique BFI à Vienne</i>	Vienne, Autriche	1ère, Ter BFI	du 07 au 09 février 2025	11
<i>Bayreuth : eine Weltbühne !</i>	Bayreuth, Autriche	Sec	du 17 au 21 mars 2025	19
<i>Classe patrimoniale</i>	La Bresse, Vosges, FR	CM1	du 06 au 24 avril 2025	73
<i>Jeux de la ZECO</i>	Tbilissi, Géorgie	4ème	du 18 au 24 mai 2025	6
<i>Voyage à Phalsbourg</i>	Phalsbourg, France	6e bi	du 20 au 25 mai 2025	16
<i>Jeux du Danube</i>	Bratislava, Slovaquie	6e	du 23 au 25 juin 2025	8
<i>Séjour d'intégration</i>	Živohošť, RT	6ème	du 30 septembre au 3 octobre 2025	70
<i>Séjour d'intégration</i>	Bedřichov, RT	Ci Bil	du 08 au 10 octobre 2025	16
<i>Ecosse</i>	Ecosse	1ère CDM, Term CDM/LLCER	du 24 au 29 novembre 2025	15

Les voyages ont représenté un budget de 3,1 millions de couronnes

RES 21 La Caisse de solidarité

Par décision du conseil d'établissement en date du 13 février 2024, il a été créé une caisse de solidarité qui vise à aider financièrement, dans la limite des crédits dont elle dispose, certaines familles dans le besoin, à faire face à leurs obligations vis-à-vis de l'établissement.

La caisse de solidarité est alimentée par les familles sous forme de cotisations facultatives et volontaires.

Sur présentation d'un dossier complété par les familles, des aides ponctuelles peuvent être attribuées sur critères sociaux de revenu, de patrimoine mobilier et immobilier aux familles qui rencontrent des difficultés passagères pour régler certains frais.

Les aides accordées ne présentent qu'un caractère ponctuel, elles n'ont donc pas vocation à être renouvelées sur une même année.

Les aides qui sont accordées au titre de la caisse de solidarité dans la limite des crédits disponibles concernent :

- les frais à la charge des familles au titre de la demi-pension, des droits d'examens,
- les participations aux voyages scolaires ;
- les aides diverses en lien direct avec la scolarité ou le projet scolaire de l'élève : équipement scolaire, tenues de sport (...)

Les dons perçus en 2025 et l'utilisation de la caisse de solidarité sont détaillés ci-dessous :

Solde au 31/12/2024	82 620,24		
	Aides	Dons	Objet
		75 000,00	Association sportive du Lycée
		30 576,46	familles
		161 900,00	Entreprise
	32 400,00		2 élèves classe de neige 4 élèves classe patrimoine
	15 200,00		2 élèves classe de neige
	12 100,00		2 élèves voyage à la Bresse
	5 000,00		1 élève voyage à Beyreuth
	6 463,91		1 élève voyage à Lisbonne
	71 163,91	267 476,46	
Solde au 31/12/2025		278 932,79	

RES 26 regroupe les dépenses de communication et les frais de réception.

	2024	2025	%
communication (campagne de publicité, goodies, ...)	1 040 529,33	881 116,61	-15%
frais de réception	538 365,98	330 625,60	-39%
	1 578 895,31	1 211 742,21	-23%

La politique de communication du lycée s'inscrit dans une stratégie multicanale visant à renforcer sa notoriété et à toucher un public toujours plus large. Des campagnes régulières sont déployées à travers une diversité de supports — radio, réseaux sociaux, sites internet spécialisés tels qu'Expats CZ, ainsi que des bannières notamment pour les journées portes ouvertes — afin d'assurer une visibilité maximale auprès des familles locales et internationales.

Cette stratégie met particulièrement l'accent sur le cycle Primaire, véritable porte d'entrée des familles au sein de l'établissement. La communication autour de ce niveau constitue donc un axe prioritaire, permettant de valoriser l'accompagnement, le cadre éducatif et la continuité pédagogique proposés par le lycée.

Par ailleurs, la diffusion de supports promotionnels (goodies) aux couleurs et au logo du lycée contribue à renforcer son identité visuelle, à accroître sa reconnaissance et à consolider son image.

SUP32 représente l'ensemble des dépenses de fonctionnement relatives au parc immobilier. On retrouve toutes les charges liées aux travaux, à l'entretien et à l'exploitation des bâtiments.

Les postes principaux concernent :

Les travaux non immobilisés et les réparations

	COFI 2024	COFI 2025	%
Travaux et réparations	1 384 690,82	2 322 702,18	67,74%

En 2025, un effort particulier a été fait dans ce domaine. Notamment des travaux importants mais non immobilisés :

- Rénovation de l'escalier extérieur (bât. G) = 173 696 czk
- Rénovation de l'escalier du patio = 127 340 czk
- Installation de film anti-chaleur sur les baies vitrées du bâtiment P = 146 131,70 czk

L'énergie

Ce poste de dépense demeure significatif. Si les coûts de l'électricité et de l'eau ont diminué, celui du gaz, en revanche, a connu une hausse.

Energie	COFI 2024	COFI 2025	%
électricité	1 865 637,00 CZK	1 473 341,00 CZK	-21,03%
gaz	1 103 687,91 CZK	1 741 706,61 CZK	57,81%
eau	871 317,00 CZK	792 580,00 CZK	-9,04%
eau (Bonbonne)	39 844,00 CZK	43 015,50 CZK	7,96%
	3 880 485,91 CZK	4 050 643,11 CZK	4,38%

Le nettoyage

Ce poste de dépense comprend la prestation de nettoyage avec le prestataire extérieur et l'achat des produits d'entretien.

La facture de décembre 2024 (facture non parvenue en 2024) avait été payée en janvier 2025. La facture de décembre 2025 a pu être payée en 2025, ce qui explique le décaissement supplémentaire de 239 585 czk.

	COFI 2024	COFI 2025	%
Prestation de nettoyage	2 816 017,69 CZK	3 055 603,18 CZK	8,51%
Produits d'entretien	391 407,28 CZK	477 128,15 CZK	21,90%
	3 207 424,97 CZK	3 532 731,33 CZK	10,14%

La maintenance

	COFI 2024	COFI 2025	%
contrats de maintenance : <i>(photocopieurs, équipements techniques (chaudières, ...), ascenseurs</i>	1 299 205,65	1 481 921,99	14,06%
Espaces verts	74 420,00	206 100,00	176,94%
Enlèvement des déchets	242 326,55	308 065,52	27,13%
	1 615 952,20	1 996 087,51	23,52%

Contrats de maintenance : il s'agit des contrats obligatoires et de sécurité.

Espace verts : un entretien plus régulier a été fait en 2025 avec des travaux pendant les vacances d'été.

SUP 33 représente l'ensemble des dépenses de gestion et d'administration.

objet	2024	2025	%
Administration générale <i>(téléphonie, internet, fournitures adm, ...)</i>	549 030,13	572 963,43	4,36%
Assurance	208 613,00	250 336,00	20,00%
cabinet de paie	582 088,64	763 213,49	31,12%
Frais d'avocat	302 977,53	916 975,14	202,65%
petit matériel et outillage	95 864,22	41 104,42	-57,12%
Autres déplacement <i>(frais BAC, déconcentration des voyages)</i>	102 089,87	162 347,93	59,02%
Divers <i>(médecin scolaire, psychologue, ...)</i>	323 195,48	189 315,54	-41,42%
	2 163 858,87	2 896 255,95	33,85%

Déconcentration des voyages : La déconcentration des voyages est un mécanisme par lequel la prise en charge et la gestion de certains voyages des personnels recrutés par l'AEFE (notamment dans les EGD) ne sont plus centralisées uniquement par le siège de l'Agence (le Bureau des Voyages et Missions à Paris), mais sont transférées à des établissements supports situés dans les pays concernés. L'objectif est de **simplifier et d'accélérer la gestion logistique des déplacements des agents** en poste à l'étranger.

Le lycée de Prague est concerné par ce dispositif et est amené à réaliser les achats de billets d'avion pour les personnels concernés.

Le lycée a perçu à ce titre une subvention de 19 400€ (476 541 czk) versée entre 2021 et 2023. Au 31 décembre 2025, 12 047,65€ (295 938 czk) ont été utilisés. Le solde est de 7 352,35€ (180 603 czk).

Frais d'avocat : Au cours de l'année 2025, l'établissement a dû solliciter l'expertise d'un conseil juridique pour les affaires suivantes :

- Malfaçon bâtiment A et P
- Frais de recouvrement
- Actualisation du cadastre
- Contentieux entreprise

SUP 34 représente l'ensemble des dépenses liées à l'informatique (achat de matériel non immobilisés) et à l'accès à des outils et logiciels informatiques.

objet	2024	2025	%
Fournitures et matériels informatique	444,00	123 563,07	27729,52%
Logiciels, brevets et licences Maintenance et hébergement informatique	478 960,23	306 952,00	-35,91%
	479 404,23	430 515,07	-10,20%

En 2024, l'achat du petit matériel informatique était comptabilisé sur SU33 ce qui explique la différence entre 2024 et 2025 sur SUP 34.

SUP 35 : représente l'ensemble des opérations financières telles que les impôts et taxes et les charges exceptionnelles (pénalités, annulation de titres, ...)

objet	2024	2025	%
Taxe foncière	571 724,00	359 571,00	-37,11%
Charges excpt. et financières	1 372 942,73	201 769,80	-85,30%
	1 944 666,73	561 340,80	-71,13%

Taxe foncière : paiement de la taxe 2023 en 2024 : 212 156 czk

Les charges exceptionnelles concernent des réductions de titres de recettes pour lesquelles le paiement avait été réalisé (opération comptable nécessitant la comptabilisation d'une charge).

SUP36 représente l'ensemble des dépenses liées à la sécurité des biens et des personnes. Nous retrouvons donc principalement le contrat de gardiennage.

objet	2024	2025	%
contrat de gardiennage	2 684 167,20	3 426 013,36	27,64%
Contrat de maintenance	39 832,00	2 760,00	-93,07%
Equipements et matériels de sécurisation	10 100,60	6 234,00	-38,28%
	2 734 099,80	3 435 007,36	25,64%

C/ Dépenses d'investissements

Un investissement correspond à une dépense qui a pour but de créer de la valeur pour l'établissement. L'immobilisation est la traduction comptable de l'investissement. Elle est inscrite à l'actif du bilan et on répartit son coût dans le temps à travers l'amortissement.

Au titre de 2025, les investissements ont été importants

Investissements 2025	objet	montants
Rénovation de la cour de la maternelle	Projet de l'équipe maternelle pour refaire entièrement la cour et adapter l'air de jeux et les structures aux besoins des enfants.	6 914 273,97
Toiture bât. G	Rénovation de la toiture suite à des problèmes de fuites	2 429 928,86
Rénovation de la salle de physique-chimie	Salle refaite entièrement avec de nouvelles paillasses plus fonctionnelles	1 634 782,60
Verrière bâtiment V	Travaux pour des problèmes d'infiltration	1 548 657,00
Rénovation du bureau de la vie scolaire et ouverture de la cloison sur la salle de permanence	Ouverture de la salle de permanence sur le bureau de la vie scolaire pour optimiser l'espace et	570 169,78
Matériel informatique	renouvellement du matériel informatique : - vidéoprojecteurs - router - tableau interactif - ordinateurs	1 501 050,11
TOTAL		14 598 862,32

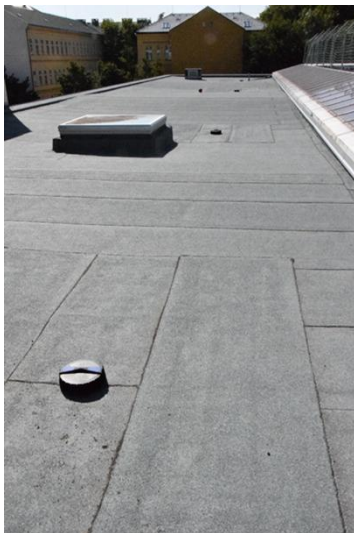
Cour de la maternelle



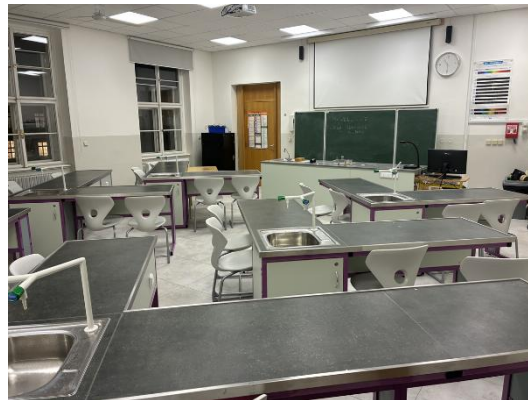
Bureau vie scolaire



Toiture bâtiment G



laboratoire physique-chimie



IV/ Solde budgétaire

Le solde budgétaire en comptabilité correspond à la différence entre les recettes encaissées et les dépenses payées. (Comptabilité de caisse)

	2022	2023	2024	2025
RECETTES				
Recettes propres	136 942 420,56	143 006 839,55	159 045 492,14	163 866 221,54
DEPENSES				
Personnel	79 129 211,13	82 189 473,00	86 515 613,00	90 614 664,00
Fonctionnement	28 700 743,32	25 996 128,47	27 120 293,21	27 223 468,29
Investissement	47 379 905,61	6 005 082,56	729 074,42	14 598 862,32
SOLDE BUDGETAIRE	-18 267 439,50	28 816 155,52	44 680 511,51	31 429 226,93

V/ Equilibre Financier en Exécution

On va introduire les opérations non budgétaires dont les reversements à l'AEFE qui représentent la part la plus importante.

Cela donnera la variation de trésorerie.

	2022	2023	2024	2025
Solde budgétaire	-18 267 439,50	28 816 155,52	44 680 511,51	31 429 226,93
Reversements AEFE	-40 724 275,50	-37 991 991,28	-45 806 980,70	-44 149 883,56
Opérations non budgétaires et Trésorerie non utilisée	-7 546 423,97	18 435 948,08	11 408 370,15	14 500 059,14
Annulation Rec. Ou CP issues de la trésorerie des exercices précédents	-1 123 809,80	-1 272 346,72	-11 522 954,26	-14 534 365,40
Variation de trésorerie	-67 661 948,77	7 987 765,60	-1 241 053,30	-12 754 962,89



Lycée
Français
de Prague

RAPPORT DE L'AGENT COMPTABLE

VI/ Compte de résultat

Depuis 2021, les reversements à l'Agence, à l'Institut Régional de Formation et les bourses scolaires sont des transferts de trésorerie qui n'ont plus d'impact budgétaire. De ce fait, le compte de résultat n'est pertinent qu'après retraitement des flux non budgétaires.

Compte de résultat retraité (avec les flux non budgétaires)				
	2023	2024	2025	Evolution %
Total des produits	157 736 992,96	158 778 586,66	164 132 109,43	3,37%
Total des charges	156 623 307,07	164 044 405,78	168 075 760,30	2,46%
<i>charges de personnel</i>	<i>116 554 669,05</i>	<i>122 507 105,85</i>	<i>125 704 645,57</i>	<i>2,61%</i>
<i>charges de fonctionnement</i>	<i>40 068 638,02</i>	<i>41 537 299,93</i>	<i>42 371 114,73</i>	<i>2,01%</i>
RESULTAT	1 113 685,89	-5 265 819,12	-3 943 650,87	

L'exercice 2025 s'est soldé par un résultat net déficitaire de 3,9 M Czk. Malgré une hausse contenue des charges et une progression plus nette des produits, l'exercice reste déficitaire. Le poids des charges de personnel dans le compte de résultat constitue une des composantes les plus significatives.

Pour rappel : le résultat comptable et le solde budgétaire sont des concepts distincts, dans la mesure où ils résultent d'évènements différents mais complémentaires. Le fait générateur des charges et des produits intervient lors de la constatation des droits et des obligations de l'établissement en comptabilité générale, alors que celui des dépenses et des produits budgétaires se rapporte aux mouvements de caisse (incluant l'investissement, non compris dans le résultat comptable).

De plus certaines opérations n'ont pas d'impact sur le solde budgétaire (amortissements, provision, charges à payer, produits à recevoir, flux internes de trésorerie ...) parce qu'elles ne correspondent pas à des flux réels d'encaissements ou de décaissements.



CHARGES		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	N	N-1
Achats	150 108,10	105 667,16
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	25 135 057,47	26 091 755,82
Charges de personnel		
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses</i>	68 079 982,00	64 930 254,00
<i>Charges Sociales</i>	22 534 682,00	21 485 490,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	2 024 268,90	2 406 392,38
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	5 504 888,94	1 282 802,64
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	123 428 987,41	116 302 362,00
CHARGES FINANCIERES	N	N-1
Charges d'intérêt	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	474 431,38	701 185,67
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	474 431,38	701 185,67
Impôt sur les sociétés	-	-
TOTAL CHARGES	123 903 418,79	117 003 547,67
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	40 206 232,69	41 775 038,99
TOTAL GENERAL	164 109 651,48	158 778 586,66
PRODUITS		
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	N	N-1
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services	161 881 571,25	156 228 123,89
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-
Autres produits de gestion	324 343,24	411 488,50
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	1 671 664,04	755 636,66
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	163 877 578,53	157 395 249,05
PRODUITS FINANCIERES	N	N-1
Gains de change	218 717,08	1 382 793,90
Autres produits financiers	13 355,87	543,71
TOTAL PRODUITS FINANCIERES	232 072,95	1 383 337,61
TOTAL PRODUITS	164 109 651,48	158 778 586,66
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	-	-
TOTAL GENERAL	164 109 651,48	158 778 586,66

A/ Evolution des produits de fonctionnement / financiers

Le total des produits comptabilisés en 2025 s'élève à 164,1 M czk, en hausse de 3% par rapport à 2024.

Les produits de fonctionnement représentent 99,86% et les produits financiers (0,14%), retraçant principalement les gains de change (opérations financières liées à la tenue d'un compte en EURO)

PRODUITS					
		2024	2025	Evolution 24/25	
706211	Droits de scolarité	149 148 187,02	153 709 056,01	4 560 868,99	3%
706214	Droits d'inscription	2 782 495,46	4 648 854,50	1 866 359,04	67%
706215	Droits d'examen	996 900,00	984 700,00	-12 200,00	-1%
7068	Autres prestations de service	3 290 041,41	2 538 860,74	-751 180,67	-23%
708	Produits des activités annexes	10 500,00	100,00	-10 400,00	-99%
754	Ressources liées à la générosité du public (dons)	258 470,24	267 476,46	9 006,22	3%
758	Divers - gains de changes sur opération de fonctionnement	153 018,26	56 866,78	-96 151,48	-63%
766	gains de changes sur opérations financières	1 382 793,90	218 717,08	-1 164 076,82	-84%
768	Autres produits financiers	543,71	13 355,87	12 812,16	2356%
781	Reprises sur amortissements, provisions, dépréciation des actifs circulants	755 636,66	1 671 664,04	916 027,38	121%
TOTAL CLASSE 7 (Recettes)		158 778 586,66	164 109 651,48	5 331 064,82	3%

Les produits de fonctionnement

Les **produits liés à la scolarité** (droits de scolarité, droits d'inscription, droits d'examen) ont évolué de la façon suivante :

Droits de scolarité : +3%

Droits d'inscription : +67% (augmentation de 30% des tarifs et +20% de 1^{ère} inscription (154 en 2025 contre 129 en 2024))

Droits d'examen : -1%

Les **autres prestations de service** concernent principalement la participation des familles aux voyages scolaires. L'évolution de ce produit est liée au nombre de voyages et de participants.

Les **dons** ont pour but d'alimenter la caisse de solidarité (aide financière accessible aux familles selon des critères de revenus). L'évolution de ce produit est dépendant de la générosité des familles.

Les **reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**, qui sont des produits non encaissables concernent des reprises sur provisions pour 1,2 M czk et des dépréciations des créances contentieuses pour 0,47M czk

Les produits financiers

Il s'agit principalement des gains de change liés à la tenue d'un compte en EURO. Ils s'élèvent à 218 717 czk

B/ Evolution des charges de fonctionnement / financières

CHARGES					
Compte	Libellé	2024	2025	Evolution 24/25	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	10 175 966	7 349 079	-2 826 888	-28%
613	Locations	442 213	437 750	-4 464	-1%
615	Entretien et réparations	2 699 157	2 580 427	-118 730	-4%
616	Primes d'assurance	363 459	302 994	-60 465	-17%
618	Divers - Documentation générale, adm. technique et bibliothèque	136 849	75 522	-61 326	-45%
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 921 130	2 101 684	180 555	9%
623	Publicité, publications, relations publiques	35 894	112 618	76 724	214%
624	Transports de biens et transports collectifs de personnes	514 912	612 827	97 915	19%
625	Déplacements, missions et réceptions	619 362	597 418	-21 944	-4%
626	Frais postaux et de télécommunications	324 877	232 590	-92 288	-28%
627	Services bancaires assimilés	67 539	74 447	6 909	10%
628	Divers - prestation de gardiennage, de nettoyages, informatique	8 896 066	10 807 810	1 911 745	21%
635	Autres impôts et taxes	571 724	359 571	-212 153	-37%
641	Rémunération du personnel	64 930 254	68 079 982	3 149 728	5%
645	Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	21 485 490	22 534 682	1 049 192	5%
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels	483 275	344 824	-138 451	-29%
654	Pertes sur créances irrécouvrables		470 985	470 985	
658	Diverses autres charges - pénalités, annulation titres de recettes des années antérieures, pertes de change sur opération de fonctionnement	1 351 393	848 889	-502 505	-37%
666	Pertes de change sur opérations financières	701 186	474 431	-226 754	-32%
681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement	1 282 803	5 504 889	4 222 086	329%
TOTAL CLASSE 6 (Charges)		117 003 548	123 903 419	6 899 871	6%

Les charges de fonctionnement représentent 99,6% du total des charges de l'exercice et comprennent :

Les charges de fonctionnement

Les charges de personnels : 1^{er} poste de charges (73,13% du total des charges), les charges de personnel de l'exercice s'élèvent à 90,6 M czk, soit une hausse de 4,86% (+ 4,19 M czk) par rapport à 2024.

L'augmentation des charges de personnels par rapport à 2024 est majoritairement liée à :

- Impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)

Les achats et charges externes : 25.28 M czk (20,41% du total des charges), soit une baisse de 3,48% (- 0.91 M czk). Ce poste retrace notamment les charges relatives aux fournitures, petits équipements, fluides, charges de structure, entretiens et maintenance, prestations diverses, frais de déplacements et missions, toutes charges pédagogiques.

Les autres de charges de fonctionnement : 2.02 M czk (1,63% du total des charges) en baisse de 15.88% par rapport à 2024. Ces charges comprennent principalement la taxe foncière, les redevances pour logiciels, les décisions de remises gracieuses et d'admission en non-valeur

Les dotations aux amortissements et provisions : Elles s'élèvent à 5,5 M czk, soit 4,44% du total des charges. Elles augmentent de 4,22 M czk.

Les amortissement 2025 représentent 5,02 M czk et un ajustement des dépréciations des créances contentieuses pour 34 087 czk a été réalisé.

Les charges financières

Il s'agit des pertes de change sur opérations financières liées à la tenue d'un compte en EURO.

Le montant s'élève à 474 431 czk soit 0,38% total des charges

Au vu des gains de change réalisés (218 717 czk), le lycée constate **une perte nette de 255 714 czk.**

VII/ Bilan

Le bilan comprend les éléments de l'actif (ce que le lycée possède) et le passif (la façon dont cet actif est financé : fonds propres, réserves, provision, ...). Par construction, le bilan est équilibré, la valeur des actifs est égale à la valeur du passif.

Bilan (retraité)			
ACTIF (emplois)		PASSIF (ressources)	
		321 382 457,84	Réserves (compte 10681)
		-212 649 389,21	Report à nouveau - correction des immobilisations et des amortissements suite au changement de logiciel générant des différences - Apurement des comptes 541
Biens immobilisés et présents dans l'inventaire	138 507 503,61		
Montant amortis des biens dans l'inventaire	35 104 292,24	40 206 232,69	Résultat 2025
Valeur nette comptable des biens	103 403 211,37		
Dépôt et cautionnement	36 000,00		
Total actif immobilisé	103 439 211,37	148 939 301,32	Total passif immobilisé
Bourses	885 573,13		
Créances (argent dû au lycée)			Dettes fournisseurs (argent dû par le lycée)
droits de scolarité	300 709,67	1 642 540,32	factures non parvenues + retenue sur travaux
Droits d'inscription	56 760,14		
Voyages scolaires	106 580,12		
Autres prestations facturées aux familles	0,50		
créances au contentieux	2 461 438,37		
dépréciation des créances au contentieux	-2 461 438,37		
Créances (montant net)	464 050,43		
Avances fournisseurs (acomptes voyages)	472 486,15		Avances reçues
Perte manuels scolaires	669,88	16 237 400,43	avances familles sur droits de scolarité
Divers	118 327,06	41,67	diverses avances
Paiement avant ordonnancement (par CB)	3 333,80	16 237 442,10	
Remboursement formation (Institut Régionale de Formation - Munich)	981 369,55		
	1 103 700,29		
Total actif circulant (hors trésorerie)	2 925 810,00		
Compte CZK	44 728 507,42		
Compte € (banque locale)	-224,80		
Compte € (Trésor public)	15 717 545,56		
Caisse CZK	7 160,57		
Caisse €	1 273,62		
Trésorerie	60 454 262,37		
Total actif circulant	63 380 072,37	17 879 982,42	Total passif circulant
	166 819 283,74	166 819 283,74	

VIII/ sorties d'actifs immobilisés (sorties d'inventaires)

Une sortie d'inventaire correspond au moment où un bien quitte le patrimoine de l'établissement. Cela permet de respecter le principe de sincérité des comptes en donnant une image fidèle de la réalité économique de la structure.

En 2025, une sortie d'inventaire de 4 749 778,08 czk a été faite pour du matériel informatique (motif de la sortie d'inventaire : obsolescence).

IX/ provisions

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et charges clairement identifiés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus, ou en cours rendent probables. Elles ont un caractère évaluatif. Elles représentent des dettes probables ou incertaines quant à leur existence, leur montant, leur échéance ou leur délai.

Des provisions pour risques avaient été enregistrées en cours d'année.

Une indemnisation de 1 172 490 CZK TTC était réclamée par un prestataire au titre de cinq devis signés avec la mention « Bon pour accord » et pour lesquels le LFP a décidé de ne pas donner suite.

Ce litige a fait l'objet d'un accord transactionnel avec le versement de 450 000 czk. Une reprise sur provision a été faite et le versement aura lieu en 2026.

X/ Créances douteuses et litigieuses et provisions pour dépréciations

Les créances douteuses (principalement les factures des frais de scolarité non réglées) doivent faire l'objet d'une provision pour dépréciation.

Cette provision pour dépréciation d'éléments d'actifs (compte 49) est constituée pour les créances transférées des comptes 411x au compte 416 dès qu'apparaît un risque de perte probable sur le recouvrement de tout ou partie des créances. Le montant de la provision pour dépréciation correspond à 100% du montant des créances comptabilisées au compte 416x (créances douteuses)

Compte	Solde Débit	Solde Crédit
4162	2 461 438,37	0,00
4912	0,00	2 461 438,37

4162	2 461 438,37
Date	Débit
2016	6 206,00
2017	11 110,40
2018	108 558,00
2019	168 304,00
2020	277 634,89
2021	1 006 118,50
2022	537 120,00
2023	152 300,00
2024	49 025,32
2025	145 061,26
TOTAL	2 461 438,37

Les créances douteuses concernent majoritairement des factures anciennes (plus de 4 ans). Les dossiers sont gérés en contentieux et admissions en non-valeur lorsque les dossiers ne sont pas recouvrables (décision comptable par laquelle une créance est abandonnée parce qu'elle est jugée irrécouvrable).

XI/ Remises gracieuses et admissions en non-valeur

Une **remise gracieuse** est un **effacement volontaire d'une dette** accordée pour des raisons sociales, financières, ... La demande émane du créancier qui doit la justifier.

Une **admission en non-valeur (ANV)** est la décision par laquelle une créance devenue **irrécouvrable** est retirée des comptes, sans pour autant éteindre juridiquement la dette.

On constate comptablement que la somme ne sera plus recouvrée, même si la dette existe toujours en droit.

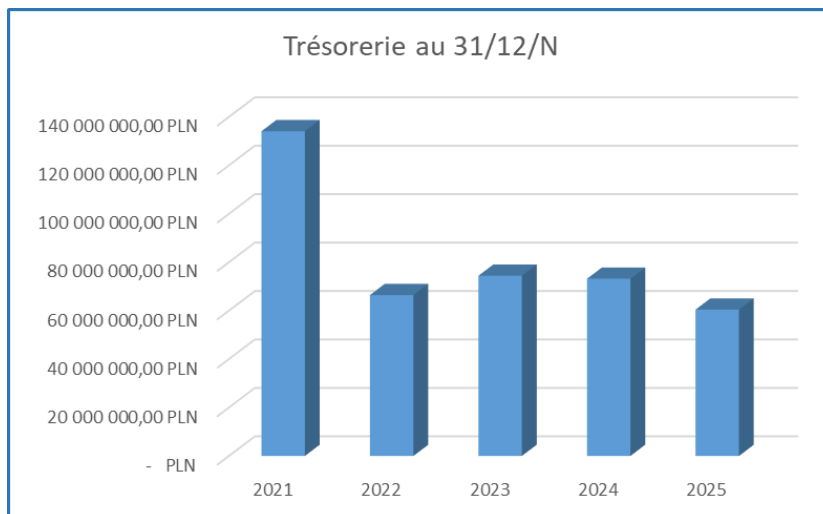
Au titre de 2025, 10 dossiers d'ANV ont été validés par l'AEFE (la procédure de recouvrement a été clôturée suite à l'obtention de certificats d'irrécouvrabilité).

Les ANV représentent un montant de 470 985,07 czk.

XII/ Disponibilités

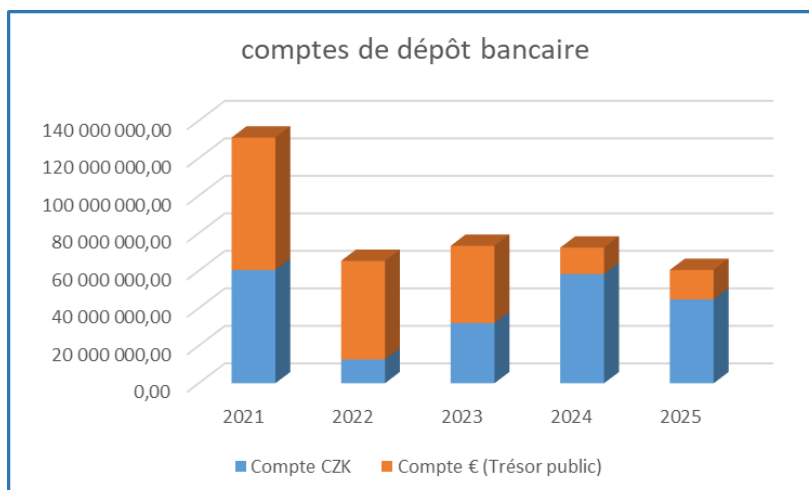
Suite aux travaux de construction des nouveaux bâtiments (livrés en 2022), le niveau de la trésorerie a fortement baissé.

Entre 2024 et 2025, la trésorerie a baissé de 12,7 M czk (avec des investissements de 14,6 M czk)



Les Établissements en Gestion Directe (EGD) de l'AEFE bénéficient d'une dérogation spécifique aux règles de la comptabilité publique française, qui imposent normalement le dépôt des fonds publics au Trésor Public (unité de trésorerie).

L'AEFE demande à ce que la plus grande partie des disponibilités soit sur le compte en € (Trésor Public). L'établissement ne devrait conserver sur le compte en monnaie locale que le minimum pour les dépenses de fonctionnement et de personnel.



Periode	Classes de 3ème	
Février	Lundi 16 février	Date butoir remise des rapports de stage 3ème
Mars et avril	jeudi 26 mars	Oraux de stage en entreprise 3ème (jurys enseignants et extérieurs)
	Lundi 30 et mardi 31 mars	Entraînement aux examens (DNB Blanc)
Mai	lundi 11 et mardi 12 mai	Oraux blancs du DNB + Oraux SI
Juin	Lundi 08 juin	Conseils de classe second semestre niveau troisième
	Mercredi 10 juin (après les cours)	Fin des cours en classe de 3ème
	Vendredi 12 juin	Oraux du DNB
	Mardi 16 juin	Oraux SI du DNB
	Jeudi 18 juin	DNB : épreuves écrites Français et Mathématiques
Juillet	Vendredi 19 juin	DNB : épreuves écrites HG/EMC – Sciences
	Mercredi 08 juillet	Résultats du DNB - site du rectorat de Strasbourg

Periode	Classes de 1ère	
Avril	Samedi 11 avril	Entraînement n°4 à l'épreuve écrite anticipée de français.
	Lundi 13 et mardi 14 avril	Entraînement aux oraux de français n°2.
	Mardi 21 avril	Entraînement n°2 à l'épreuve de mathématiques (tronc commun et spécialité)
Juin	Mardi 02 juin (après les cours)	Fin des cours en classe de 1ère
	Mardi 02 juin	Conseils de classe second semestre niveau premières
	Lundi 08 juin	EAB : épreuve écrite de français (1ère) matin 8h00 - 12h00
	Lundi 08 juin	EAB : épreuve anticipée mathématiques (1ère) 14h30-16h30
	Du lundi 22 au vendredi 26 juin	EAB : Oraux de français

Periode	Classes de Terminale	
Mars	Samedi 21 mars	DS spé terminales SES/SVT
	Samedi 28 mars	DS spé terminales SPC/HLP
Avril	Samedi 11 avril	DS de Philosophie (terminales)
	Samedi 18 avril	Bal des terminales
Mai	Mercredi 13 mai	CCF3 en EPS (rattrapage 2 le mercredi 20 mai)
	Lundi 18 mai	Baccalauréat 2026 : ECE en SVT
	du mardi 19 au jeudi 21 mai	Baccalauréat 2026 : ECE en PC
	du 18 mai au 03 juin	Baccalauréat 2026 : Oraux de LLCE +NSI
	Mardi 19 mai	Oraux CDM BFI
	Mardi 26 mai	Oraux BFI ACL Anglais jury extérieur visio
Juin	Jeudi 28 mai	Oraux BFI DNL HG jury extérieur visio
	Lundi 01 juin (après les cours)	Fin des cours en classe de terminale
	Lundi 01 er juin	Conseils de classe second semestre niveau Terminales
	Mercredi 3 juin	Baccalauréat 2026 : épreuve écrite d'ACL (BFI) 8h00-12h00 + 25 mn pour ACL allemand
	Vendredi 5 juin	Baccalauréat 2026 : épreuve écrite d'HG (BFI) 8h00-12h00 + 30 mn pour HG allemand
	Lundi 08 juin	Oraux BFI ACL Allemand jury extérieur visio
	Mardi 09 juin	Baccalauréat 2026 : épreuve écrite de philosophie 8h00-12h00
	Mercredi 10 et jeudi 11 juin	Baccalauréat 2026 : EDS 1 et 2 (avec LLCER jour 2)
	Du lundi 15 au jeudi 18 juin (préférence 15 juin)	Baccalauréat 2026 : Grand Oral
Lundi 22 juin	Baccalauréat 2026 : Délibération du premier groupe	
Vendredi 26 juin	Baccalauréat 2026 : Délibération du second groupe	

Periode	Autre niveaux	
Mars	Du lundi 23 au vendredi 27 mars	Voyage des germanistes de 2nde à Bayreuth (M.Corfdyr-M.Tassone)
Avril	Vendredi 10 avril	Nuit du badminton (18h00-22h00)
Mai	Mercredi 27 mai	Tests d'admission en classe d'intégration bilingue
Juin	Du lundi 15 au mercredi 17 Juin	Conseils de classe second semestre niveau 6èmes et seconde avant le 20 juin
	Du lundi 22 au 29 Juin	Conseils de classe du 2ème trimestre CI Bil/6 Bil/5ème/4ème
	Du 22/06 au 03/07 (validé en CP le 09/09)	Stages en entreprise en classe de seconde
Juillet	01er - 02 - 03 juillet	Activités de fin d'année 6ème-3ème

A ce calendrier s'ajouteront les certifications linguistiques pour les élèves de 5ème et de 2nde ,les ASSR en 5ème et 3ème et les certifications PIX

Passage des certifications en espagnol, en tchèque, en anglais (courant mai et juin)

*Ce calendrier est susceptible d'évoluer selon l'actualité des examens officiels

FICHE D'ÉVALUATION - ÉPREUVE ORALE DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Nom et prénom : « NOM » « PRENOM »	Classe : « Classe »
--	----------------------------

Nom du sujet choisi par le candidat pour la soutenance de son épreuve orale :	« Sujet_choisi »	
Disciplines impliquées dans le projet :	« Discipline »	
Modalités de passage : « <i>Binôme</i> »	Présentation : « Modalités_de_présentation_ »	Usage d'une langue étrangère : « LV_étrangère »
DATE de la soutenance : <i>Date</i>		

NOTE GLOBALE		... / 20
Nom de l'examineur 1 : « <i>Interrogateur_n1</i> »	Nom de l'examineur 2 : « <i>Interrogateur_n2</i> »	

(Détail de l'évaluation à renseigner au verso par les examinateurs)



FICHE D'AIDE À L'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE ORALE (SOUTENANCE D'UN PROJET)

Avec la possibilité de valorisation d'une partie de la présentation effectuée en langue vivante étrangère (d'une durée n'excédant pas 5 minutes)

Pour chacune des lignes : maîtrise de l'expression orale, maîtrise du sujet présenté et, éventuellement, valorisation en LVER

- identifier le niveau de maîtrise correspondant à la prestation de l'élève
- choisir (sans le fractionner) le nombre de points attribués par le jury
- reporter ce nombre de points dans le calcul de la note (qui ne peut excéder 20)

Épreuve orale : soutenance d'un projet	Maîtrise insuffisante	Points	Maîtrise fragile	Points	Maîtrise satisfaisante	Points	Très bonne maîtrise	Points
Maîtrise de l'expression orale	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de fluidité du discours. • Pauvreté lexicale. Erreurs fréquentes de grammaire et de syntaxe. Nombreuses répétitions. • La communication repose sur l'aide apportée par l'examineur. 	1 ou 2	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés à donner de la fluidité à sa présentation. • Parvient à communiquer malgré un vocabulaire limité et des erreurs élémentaires. • Des difficultés à réagir et dialoguer, à argumenter dans l'échange 	3 ou 4 ou 5	<ul style="list-style-type: none"> • Langue globalement correcte, vocabulaire assez étendu. • Est capable de recourir à des stratégies pour, le cas échéant, reformuler sans nuire à la fluidité de l'expression. • Peut réagir de manière adaptée aux sollicitations de son interlocuteur. 	6 ou 7	<ul style="list-style-type: none"> • L'oral est dynamique. Le candidat s'exprime dans une langue correcte et fluide. Vocabulaire riche et précis ; peut notamment verbaliser des émotions et sensations en employant un lexique adapté. • Sait développer efficacement des stratégies pour affiner sa présentation. • Est capable d'argumenter au cours d'un échange et de prendre en compte ses interlocuteurs 	8
Maîtrise du sujet présenté	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés importantes à identifier les différentes étapes du projet et à indiquer ce que le projet lui a appris/appris à faire. • Absence de réflexion sur la démarche et les choix opérés. • Appropriation très faible du projet. • Ne parvient pas à construire un exposé de quelques minutes. 	2 ou 3	<ul style="list-style-type: none"> • Epreuve des difficultés à restituer ce qu'il a appris/appris à faire. • Des difficultés à expliquer et à comprendre des explications • Tente de réfléchir sur la démarche et les choix opérés mais l'ensemble reste assez confus • Appropriation très modeste du projet 	5 ou 6 ou 7	<ul style="list-style-type: none"> • Retrace de façon convenable les principales étapes du projet. • Est capable de restituer dans les grandes lignes ce qu'il a appris/appris à faire. • Présente son analyse avec une certaine précision. • Sait le plus souvent justifier ses choix et les démarches adoptées. • Appropriation satisfaisante du projet. 	9 ou 10	<ul style="list-style-type: none"> • Retrace de façon très satisfaisante les principales étapes du projet. • Sait restituer précisément ce qu'il a appris/appris à faire et ce que le projet lui a apporté. • Est capable de porter un regard critique sur sa production individuelle (ou collective) et de formuler un avis personnel à propos d'une œuvre ou d'une situation. • Peut justifier avec pertinence ses choix et les démarches adoptées. • Très bonne appropriation du projet. 	11 ou 12
Éventuellement : Valorisation d'une présentation orale d'une partie du sujet en LVER					<ul style="list-style-type: none"> • Possède suffisamment de moyens linguistiques pour mener à bien sa présentation sous la forme d'une suite linéaire de points. • Peut exprimer un avis, un sentiment et donner quelques éléments simples de contexte. 	1 ou 2	<ul style="list-style-type: none"> • S'exprime avec une certaine aisance, est capable de parler sans aide malgré quelques pauses et impasses. • Gamme linguistique suffisante pour exprimer sa pensée. 	3

Note épreuve : « Maîtrise de l'expression orale » + « Maîtrise du sujet présenté » + éventuel « bonus LVER »

= + + = /20 points (la note attribuée ne peut excéder 20)

Extrait de la note de service du 02.09.2025 : le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère ou régionale dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement. Cette présentation en langue étrangère ou régionale, qu'elle soit faite pendant l'exposé ou l'entretien, ne doit pas excéder cinq minutes au total